

Membre du CHSCT Établissement de moins de 300 salariés

OBJECTIFS

Mener à bien ses missions en tant que CHSCT dans un établissement de moins de 300 salariés.
Détecter et mesurer les risques professionnels.
Analyser les conditions de travail.

PARTICIPANTS

Membres du CHSCT.
Délégués du personnel pour les établissements de moins de 50 salariés.
Référént Sécurité santé au travail.

MÉTHODES

Étude de cas concrets, échanges.

ÉVALUATION

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

▫ [Accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles](#)

▫ [Aspects juridiques et réglementaires](#)

Responsabilité pénale en cas d'accident • Délits et peines • Critères de la délégation de pouvoir
• Organisation judiciaire • Le Code du travail • Le Code de la Sécurité Sociale • Les autres textes de référence

▫ [Les moyens du CHSCT](#)

Les partenaires hors entreprise • Informations • Crédits d'heures • Consultations • Moyens en cas de dangers graves et imminents • Conditions de travail au sens large • Programmes et bilans annuels

▫ [Les partenaires dans l'entreprise](#)

Service de sécurité, groupes de travail, Comité d'Entreprise...

▫ [Les partenaires de la prévention](#)

Inspecteur du travail • Contrôleur de la CRAM/CARSAT, INRS, Services de médecine préventive, ANACT

▫ [L'analyse des risques](#)

Définitions (dangers, risques, prévention, protection) • L'analyse des risques a priori

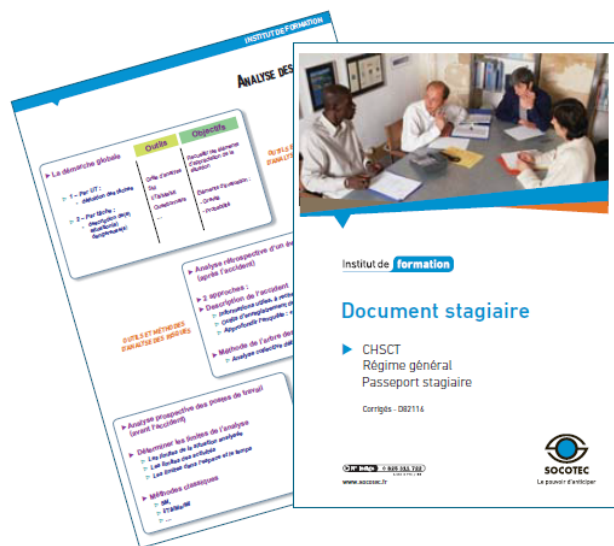
• L'évolution des risques • L'analyse des risques a posteriori • Les accidents • La méthode de « l'arbre des causes »

▫ [Proposer des mesures de prévention.](#)

MODALITÉS

Durée : 3 jours
Prix : 575 €H.T.

La formation est adaptée aux besoins des stagiaires en ayant soin de rappeler les actions du CHSCT à instaurer dans la réalité de l'entreprise.



LE REGARD DE L'INSTITUT

Le fonctionnement du CHSCT, axe prioritaire de la formation

Plus que pour toutes autres formations, les « Formateurs CHSCT » veillent à ce que leurs contenus pédagogiques s'appuient sur les aspects techniques et réglementaires.

Ils apportent au futur membre CHSCT, les clés du bon fonctionnement du Comité contribuant ainsi, à lui donner plus de capacité et d'autonomie dans ses missions.

Par leurs expériences et leur approche d'apprentissage, les Formateurs font de leur session, un moment fort d'acquisition de compétences pour que le membre du CHSCT puisse mettre en oeuvre avec les moyens qui lui sont accordés par les textes, chacune des missions qu'il a choisies de réaliser en étant élu.

Et pour l'aspect ludique des méthodes didactiques retenues, ils ont conçu un « passeport » qui réclame tout le long de la formation, une démarche active orientée vers le savoir-faire des stagiaires par les exercices et les études de cas pratiques.

Véritable boîte à outil, le passeport présente également les accès à une documentation thématique très fournie.